



COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL N° 18/2026

Objet : STATIONNEMENT SUR LA PLACE LOUIS MOREAU – ENTRE LA PHARMACIE ET LE TABAC PRESSE – STOKAGE MATERIAUX ENTREPRISE AGEO CONSTRUCTION.

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-4133 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatif au code de la Voirie Routière,

Vu la demande de « 1001 VIES HABITAT » pour le compte de l'entreprise AGEO CONSTRUCTION en date 6 mars 2026 sollicitant l'utilisation de 4 places de parking sur la Place Louis Moreau entre la pharmacie et le tabac presse pour le stockage de matériaux pour des travaux au logis familial,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur 4 places de parking sur la Place Louis Moreau pour le bon déroulement de leurs travaux,

Vu le plan annexé au présent arrêté,

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit sur 4 places de parking sur la Place Louis Moreau, entre la pharmacie et le tabac-presse selon le plan ci-joint, à partir du mardi 17 mars 2026 à 8 heures jusqu'au vendredi 17 avril 2026.

Article 2 :

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE)** dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 :

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera publié sur le site de la commune d'Entrevaux et sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie d'Entrevaux,
- 1001 VIES HABITAT,
- AGEO Construction.

Fait à Entrevaux, le 11 mars 2026.

Le Maire,

Lucas GUIBERT





Stationnement interdit du mardi 17 Mars 2026
au Vendredi 17 Avril 2026